

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUIN 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 19 juin 2020 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire.

| PRESENTS | ABSENTS | POUVOIRS |
|--|---|--|
| 1 – LAPÔTRE Daniel (Maire) 2 – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) 3 – BOULAY Christophe (2 ^{ème} Adj) 4 – BEN MARNI Reynald 5 – BREFORT Brigitte 6 – JUSZCZAK Eric 7 - LAPÔTRE Michel 8 – MOISON Sabine | 1 – LEGENDRE Mickaël 2 - LEHUP Elisabeth 3 – ONIS Quentin | 1 – LAPÔTRE Daniel 2 – BREFORT Brigitte 3 - Excusé |
| SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise DEFELICE | | |

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance : Françoise DEFELICE
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 5 juin 2020 à l'unanimité

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Présentation du compte administratif 2019 :

Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement

Total des dépenses sur 2019132 437,75 €

Total des recettes sur 2019.....116 698,35 €

Résultat de l'exercice 2019.....-15 739,40 €

Résultat cumulé en section de fonctionnement au 31/12/2019 + 124 226,37 €

(-15 739,40 € sur 2019 + 124 226,37 € d'excédent des années antérieures)

Section d'investissement

Total des dépenses sur 201939 774,65 €

Total des recettes sur 2019.....33 555,22 €

Résultat de l'exercice 2019.....-6 219,43 €

Résultat cumulé en section d'investissement au 31/12/2019 -1 652,41 €

(-6 219,43 € sur 2019 + 4 567,02 € d'excédent des années antérieures).

Soit un résultat global cumulé au 31/12/2019 de +106 834,56 euros.

Les restes à réaliser sont de 14 400 € en dépenses et de 2 772 € en recettes qui une fois intégrés, augmentent le déficit cumulé en investissement à -13 280,41 € et réduisent le résultat global cumulé à + 95 206,56 €.

Le Maire quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7 + 1) des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 est approuvé.

Le Maire reprend sa place.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Les résultats du compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal de Villeneuve l'Archevêque sont identiques à ceux du compte administratif.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le compte de gestion 2018 est approuvé.

3) AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Affectation du résultat de fonctionnement suite au constat des résultats du compte administratif :

| | Résultat CA 2018 | Virement de la Section Fonctionnement | RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 | RESTES A REALISER | Chiffres à prendre en compte pour AFFECTATION DU RESULTAT |
|----------------|------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|
| Investissement | +4 567.02 | | -6 219.43 | - 14 400 + 2 772 | -13 280.41 |
| Fonctionnement | +124 226.37 | 15 132,98 | -15 739.40 | | 108 486.97 |

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | 106 834,56 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 13 280,41 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0,00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 95 206,56 € |
| Affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001) | 1 652,41 € |
| Total affecté au c/1068 | 13 280,41 € |

Et d'affecter aux dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 1 652.41 €, et aux recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de 95 206,56 €

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation aux conseillers d'une proposition de budget primitif 2020.

Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à 203 697 euros.

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées à 201 827 euros.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le budget primitif 2020 est approuvé.

5) PRISE EN CHARGE DES REPARATIONS DU MUR D'ENCEINTE DE LA SALLE COMMUNALE

Suite aux dégâts occasionnés sur le mur d'enceinte de la salle communale, par un transporteur, lors d'une livraison Ruelle du Pâtis, les réparations vont être prises en charge par ledit transporteur pour un montant de 456 €TTC.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Laurent Glatre.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire exécuter les travaux par l'entreprise Laurent Glatre et de présenter une facture de remboursement à l'entreprise Bailly Courouble pour la prise en charge desdits travaux.

6) CONTROLES PERIODIQUES DES PEI – Adhésion groupement de commande CCVPO

Le Schéma Départemental de lutte contre l'incendie convient que les contrôles périodiques des PEI (Point d'Eau Incendie) qui étaient de la compétence du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) deviennent la prérogative du Maire.

La CCVPO propose d'adhérer à un groupement de commande afin qu'elle se charge du marché de consultation indispensable pour trouver le bon prestataire au meilleur prix.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 2) des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation contrôles techniques périodiques des dispositifs de lutte contre l'incendie (points d'eau incendie)
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes telle que présentée ce jour
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune à savoir le détail des dispositifs de lutte contre l'incendie (points d'eau incendie)

7) LISTE DES MEMBRES DE LA CCID – Commission Communale des Impôts directs

Le Conseil municipal doit délibérer et transmettre une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) afin qu'elle puisse sélectionner 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger à la CCID.

Le Maire soumet une liste aux conseillers qui approuvent à l'unanimité (POUR 8 + 2) les 24 noms proposés.

8) QUESTIONS DIVERSES

8-1 – NETTOYONS LA NATURE

Une conseillère s'est occupée de l'inscription de la Commune au programme « Nettoyons la nature ». Ainsi le traditionnel nettoyage du village pourra se faire le samedi 26 septembre et la Commune pourra bénéficier de kits d'équipement (gants, sacs, chasubles) pour adultes et enfants.

8-2 – FETES DE VOISINS

La fête des voisins ne pouvant avoir lieu actuellement en raison de l'état d'urgence sanitaire, elle pourrait avoir lieu le samedi 12 septembre.

8-3 –PANNEAUX CHEMINS DE RANDONNÉES

Les panneaux indiquant les chemins de randonnées ont été subtilisés, le Maire va se rapprocher de la CCVPO pour leur remplacement.

8-4 –VOIRIE

La DDT a été alertée sur les dégradations des routes départementales 28 et 435 traversant le village. Un représentant est passé et a pu, notamment, constater les problèmes de fortes dénivellations latérales sur la D28 entre la sortie du village et le silo, plusieurs trous en formation, une partie de route à refaire au niveau de l'ancienne carrière en direction de Thorigny. Le marquage à l'arrêt de bus ainsi que le passage piéton sont à refaire.

Une discussion s'engage sur la vitesse de circulation et l'idée de peindre une ligne blanche continue sur le D28 mais cela ne dépend pas de la DDT, c'est à la commune de faire appel à une entreprise pour réaliser le marquage en agglomération. Les avis sont partagés et certains doutent de l'impact que ce marquage peut avoir sur la vitesse. La question reste en suspens pour l'instant.

8-5 –INCIVILITES

Le Maire informe les conseillers que plusieurs administrés sont venus se plaindre en Mairie de fait d'incivilités répétées. Il va faire un rappel aux Postolliers sur certaines règles et demande aux conseillers s'il y a des volontaires pour l'aider à la distribution dans les boîtes aux lettres. Les 2 adjoints se proposent. Le document sera distribué en fin de semaine 26.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h02.

Le Maire

Daniel LAPÔTRE

